

**Addendum au Programme d'action, énumérant les corrections apportées aux amendements des affiliés - 10 octobre 2017**

**Le paragraphe suivant REMPLACE la proposition d'AMENDEMENT No. 27 à la section 7.2 du Programme d'action :**

**PROJET D'AMENDEMENT 27)**

*(Amendement original en français)*

POINT 7.2.14, AJOUTER SOUS D):

7.2.14 En plus des activités générales de tous les secteurs, décrites en introduction de la présente section, l'ISP entend:

- d)** Faire pression pour que soit abordée la question de la pénurie et de la répartition inégale des travailleurs/euses de la santé dûment qualifiés dans le monde, plaider pour un personnel bien formé disposant d'un éventail de compétences appropriées, **d'un niveau optimal et garantissant des soins de santé de qualité aux patient(e)s ainsi que des conditions de travail sûres au personnel**, pour des ratios personnel-patient(e)s minimum, et pour que les gouvernement travaillent avec les syndicats pour établir ces normes minimales.

*Proposé par les fédérations CGT Mines Energie, CGT Services Publics, FO Services Publics et Santé, CFDT Santé-Sociaux et CFDT Interco, France.*

La SOC ne s'est pas encore prononcée sur cet amendement.

---

**Trois AMENDEMENTS ADDITIONNELS PROVENANT DES AFFILIÉS et concernant le PdA ne figuraient pas dans le Programme d'action qui a été envoyé le 30 août:**

**PROJET D'AMENDEMENT No. 44**

*(Amendement original en français)*

**Section 6 – Lutte contre la Privatisation**

AJOUTER À LA FIN DU POINT ACTUEL 6.1.21 (a) :

- (a)** Alerter dès que possible des risques de privatisation, **et informer les organisateurs de la campagne de l'ISP contre la privatisation et leur comité sectoriel régional le plus rapidement possible ;**

*Proposé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Canada.*

La SOC n'a pas encore examiné cet amendement.

## **PROJET D'AMENDEMENT No. 45**

*(Amendement original en français)*

### **Section 7.2 – Santé et services sociaux**

AJOUTER À LA FIN DU POINT ACTUEL 7.2.14 (j) :

(j) ... d'augmenter le financement des soins de santé publics pour tous **et soutenir et promouvoir l'introduction de politiques qui permettent aux gouvernements de retrouver ou préserver leur indépendance politique face au lobby de la puissante industrie biopharmaceutique.**

AJOUTER UN NOUVEAU POINT 7.2.14 (o) :

**(o) Soutenir la création d'un observatoire indépendant et critique sur la gouvernance de la santé**

*Proposé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Canada.*

La SOC n'a pas encore examiné cet amendement.

## **PROJET D'AMENDEMENT No. 46**

*(Amendement original en français)*

### **Section 7.2 – Santé et services sociaux**

AJOUTER UN NOUVEAU PARAGRAPHE 7.2.15 après 7.2.14 (o) :

#### **7.2.15 Les affiliés de l'ISP :**

- a. **Promouvront et encourageront la participation citoyenne dans l'administration des institutions et établissements de santé publique, et demanderont une prise de décision transparente et indépendante ;**
- b. **Appelleront à un financement suffisant des services de santé publique et services sociaux en demandant une augmentation significative des investissements du gouvernement.**

*Proposé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Canada.*

La SOC n'a pas encore examiné cet amendement.